

COMMUNE DE BEDUER

LOT

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE SEANCE
DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 02.04.2026

DATE D’AFFICHAGE : 02.04.2026

L’an Deux Mille vingt-six, le vendredi dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Béduer, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoit NORMAND.

Étaient présents : Mesdames Laurence BATAILLE Annie CAVARROC, Caroline COLUCCI, Carinne RICHARD, Isabelle SINGLANDE, Catherine SOURSOU, Véronique TONGA Messieurs Benoit NORMAND, Laurent CAVAILLE, Philip DEDEREN, Didier LAPORTE, Arnaud LE MOINE, Philippe TAVERNIÈRE, Alexandre VIEU

Absent excusé : Florent DESPEYROUX

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d’un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
- Création et composition des commissions communales thématiques
- Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala
- Désignation des délégués communaux au sein de TE46 (Territoire d’Energie du Lot)
- Désignation d’un référent « Environnement » auprès du SYDED du Lot
- Renouvellement des délégués au sein de Lot ingénierie (ancien SDAIL)
- Désignation des délégués (élu et agent) au sein du CNAS
- Désignation d’un référent déontologue pour les élus locaux
- Questions diverses

➤ **Nomination d'un secrétaire séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu’au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s’agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité : NOMME Madame Catherine SOURSOU secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026**

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le ou la secrétaire de séance. Il est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Monsieur le Maire explique qu'une réponse ministérielle du 11 septembre 2025 indique que l'arrêt du procès-verbal du conseil municipal précédent doit faire l'objet d'une délibération à transmettre au titre du contrôle de légalité. Il demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler quant au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026.

➤ **Création et composition des commissions communales thématiques**

Benoit Normand	Maire (en charge de tout)
Annie Cavarroc	1^{ère} Adjointe (En charge des finances, de la politique de l'habitat et du domaine de la sécurité)
Alexandre Vieu	2^{ème} Adjoint (En charge des projets et des équipements communaux, Délégué communal au SDIS) et Délégué communal suppléant à TE46
Laurence Bataille	3^{ème} Adjointe (en charge des affaires scolaires et de l'agriculture)
Didier Laporte	4^{ème} Adjoint (en charge du patrimoine communal, de l'inscription de la commune au PNRCQ, et de la Gazette communale). Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
Laurent Cavallé	En charge du sport et des équipements sportifs, des travaux d'électricité et Délégué communal titulaire à TE46
Caroline Colucci	En charge du florissement de la commune, des ressources humaines et Déléguée communale au CNAS
Philip Dederen	En charge du suivi des travaux de la commune, des petits chantiers communaux, et Délégué Titulaire au syndicat de l'eau/assainissement
Florent Despeyroux	En charge de l'écologie, des politiques environnementales, du service de collecte des déchets, Délégué Suppléant au syndicat de l'eau/assainissement, et Référent communal « environnement » au SYDED

Arnaud Le Moine	En charge de la communication et de l'urbanisme, Délégué communal au SDAIL et au CAUE
Carinne Richard	En charge des affaires culturelles et de la décoration de la commune
Isabelle Singlande	En charge de la politique de santé et de la petite enfance
Cathy Soursou	En charge des commémorations et des manifestations communales, Déléguée communale à la Défense
Philippe Tavernière	En charge de la voirie, des chemins de randonnée et du dispositif « Villages-à-venir »
Véronique Tonga	En charge des associations de la commune et des affaires sociales

➤ Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L.5211-8 du Code des Collectivités territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des syndicaux intercommunaux auxquels adhère la Commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux élus.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la Commune au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala, en charge de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif : un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de désigner en tant que délégués au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala :

Délégué Titulaire : Philip DEDEREN

Délégué Suppléant : Florent DESPEYROUX

➤ Désignation des délégués communaux au sein de TE46 (Territoire d'Énergie du Lot)

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,
- **CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDÉRANT** que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que « *Les communes de Biars-sur-Cère, Cahors, Figeac, Gourdon, Laval-de-Cère, Pradines et Saint-Céré sont représentées au sein du Comité syndical de TE46 dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par 5.000 ou fraction de 5.000 habitants,*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par tranche complète de 700 km de lignes HTA/BT du réseau public de distribution d'électricité.*

Les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :

- *Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants*
- *Deux délégués municipaux titulaires et deux suppléants par commune de 1.000 ou plus de 1.000 habitants.*

La population prise en compte est la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un **délégué titulaire et d'un délégué suppléant** pour représenter la commune de Bédrier au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Énergie du Lot (TE46) :

- **M. Laurent CAVAILLÉ ; titulaire**
- **M. Alexandre VIEU ; suppléant**

➤ **Désignation d'un référent « Environnement » auprès du SYDED du Lot**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri
- mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Monsieur Florent DESPEYROUX s'était déclaré candidat lors de la mise en place des commissions. Il convient donc de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de désigner :
Monsieur Florent DESPEYROUX, comme référent « environnement » de la commune.**

➤ **Renouvellement des délégués au sein de Lot ingénierie (ancien SDAIL)**

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 20 mars 2026,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale : Monsieur Arnaud LE MOINE et comme suppléante Madame Annie CAVARROC.

➤ **Désignation des délégués (élu et agent) au sein du CNAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a adhéré au CNAS, et que suite au renouvellement des conseillers municipaux il faut désigner deux délégués (1 élu et 1 agent) afin de la représenter au sein des instances du CNAS pour le mandat à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents désigne :

- Déléguée Elue : Madame Caroline COLUCCI

Déléguée Agent : Madame Alice JACQUEMIN

➤ **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Ce point sera étudié à une prochaine réunion par manque d'éléments.

➤ **Désignation du correspondant défense**

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de désigner Madame Catherine SOURSOU en tant que correspondant défense de la commune de Bédier.

➤ **Questions diverses**

- Demande d'administrés du Bédigas pour un arrêt de bus supplémentaire. Une demande sera faite à la Région en charge du transport scolaire.
-
- Dispositif Village A Venir phase 2 - stratégie et plan d'actions : date fixée au mardi 21 avril 2026 de 16h00 à 18h00
- Présentation aux nouveaux élus du budget 2026 le mardi 21 avril de 15h00 à 16h00.

Fin de séance à 21H15.

**Le Maire,
Benoit NORMAND**

**La secrétaire de séance,
Catherine SOURSOU**



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Catherine SourSou', is written on the page.